



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



Conservatoire
d'espaces naturels
Nouvelle-Aquitaine

Compte rendu de la réunion du Comité de Pilotage

Site Natura 2000 FR7200664 : Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne

Vendredi 31 janvier 2025

À la salle des fêtes du Coux, au Coux et Bigaroque – Mouzens

Liste des participants : voir la liste d'émergence ci-jointe

La réunion débute par un tour de table au cours duquel les participants se présentent. M. Hugo MAILLOS, du service Natura 2000 de la Région excuse M. Jean-Pierre RAYNAUD, élu régional et président du Copil, qui n'a pas pu être présent. Il rappelle que le Copil est une instance de gouvernance, la prise de compétence de la Région sur Natura 2000 depuis 2023 et explique qu'en l'absence d'une collectivité locale volontaire pour assurer la gestion du site, c'est donc la Région qui s'en charge.

Mme Mady BALAT, maire adjointe du Coux et Bigaroque – Mouzens, la commune qui accueille la réunion dans sa salle des fêtes, fait un rapide historique de sa commune, qui a récemment fusionné, et met en avant l'intérêt d'une telle démarche.

La parole est laissée à Cyrille GOUAT, co-animateur du site, qui commence par donner l'ordre du jour de la réunion. Il s'agit notamment de présenter le bilan de l'animation de l'année écoulée du site, le bilan de la campagne MAEC, et d'aborder divers sujets en lien avec le site.

M. GOUAT fait un rappel sur les objectifs du dispositif Natura 2000, pour la conciliation de la biodiversité et des activités humaines. Il insiste sur le fait que le CoPil est un organe de décision et de concertation, et invite les participants à prendre la parole au cours de la réunion, à faire des propositions ou donner des idées.

Un rappel est donné sur l'historique de l'animation du site : le Document d'Objectifs (DOCOB) du site a été validé en 2007, après quoi trois phases d'animation se sont succédé. Depuis le 15 mars 2023, le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Nouvelle-Aquitaine assure une nouvelle phase d'animation dans le cadre d'un marché de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Rappels sur le site et le Document d'Objectifs :

M. GOUAT rappelle les caractéristiques du site : il s'étend sur 3685 ha et 22 communes, sur les coteaux principalement en rive nord de la Dordogne. Les enjeux écologiques du site sont rappelés, avec la présentation des différents habitats d'intérêt communautaires (HIC) et espèces d'intérêt

communautaires (EIC) qui y sont connus. D'autres espèces à caractère patrimonial du site sont également présentées.

Bilan de l'animation du site :

L'animation comprend 4 grandes missions dont le bilan pour l'année écoulée est donné par la suite.

1- Actions de sensibilisation, d'information, de communication

Un **bulletin d'information** sur le site a été conçu et vient d'être publié. Il présente des actualités du site Natura 2000, et aborde des sujets comme les pelouses sèches du cingle de Trémolat ou les chauves-souris du site. La question de la diffusion de ce bulletin est abordée : il est suggéré de l'intégrer aux bulletins communaux et intercommunaux, afin de toucher directement la population locale.

Il est ensuite rappelé qu'il existe un **site internet** du site Natura 2000, qui est disponible à l'adresse suivante : www.coteaux-calcaires-vallee-dordogne.fr. Il sera prochainement mis à jour.

Deux plaquettes d'information sur le site ont été créées en 2020. La première donne une présentation générale du site, de son périmètre et de ses enjeux. La deuxième présente les différents outils de gestion du dispositif : les contrats Natura 2000, les Mesures agro-environnementales et climatiques ou encore la Charte Natura 2000. Les plaquettes sont présentées et distribuées aux participants. La question de la diffusion de ces plaquettes est là aussi abordée, ainsi que du financement des éventuelles impressions.

Une **animation grand public** a été organisée le 7 juin 2024 sur la commune de Domme. Il s'agissait d'une nuit de la chauve-souris, couplée à une veillée de contes. Un buffet de dessert a également été proposé. Enfin, à la tombée de la nuit, les participants ont pu écouter les chauves-souris et distinguer les différentes espèces grâce à des détecteurs à ultrasons. Cette animation a eu un certain succès avec 55 participants.

2- Assistance technique

M. GOUAT présente le **contrat Natura 2000** en cours sur le site depuis début 2023 et qui s'est achevé à la fin de l'année 2024. Il consiste en la restauration et l'entretien de pelouses sèches sur un coteau situé sur la commune du Coux et Bigaroque – Mouzens. Le CEN est propriétaire de la parcelle et porteur du contrat. Les premières actions de restauration et d'entretien mécaniques ont respectivement eu lieu au début et à la fin de l'année 2023. Le pâturage du site était prévu pour 2024 mais le troupeau de l'éleveur a été fortement touché par la fièvre catarrhale ovine, et l'action de pâturage n'a pas pu être menée.

Le CEN souhaite cependant déposer un **nouveau contrat Natura 2000**, à l'occasion de l'appel à projet lancé par la Région le 15 janvier 2025, cette fois uniquement pour des actions de pâturage, afin d'entretenir la végétation du coteau. L'animateur explique qu'un éleveur est recherché, et fait appel aux participants s'ils en connaissent qui pourraient être intéressés. Il est suggéré de trouver un relai auprès de la Communauté de communes afin de communiquer là-dessus.

M. GOUAT évoque ensuite le site du **cingle de Trémolat** où le CEN est propriétaire d'une parcelle. Le site accueille des habitats d'intérêt communautaire de pelouses sèches et de landes à genévriers, et est menacé par l'embroussaillage et la colonisation par les pins. M. Vincent COQUILLAS, du Centre National de la Propriété Forestière (CRPF) de Nouvelle-Aquitaine explique que contrairement aux idées reçues, il n'y a pas d'enrésinement massif des milieux naturels et que les résineux ne représentent que 0,2 % des peuplements non exploités.

M. GOUAT explique le projet de déposer un **contrat Natura 2000 en 2026** sur ce site, avec la parcelle du CEN mais aussi des parcelles de propriétaires volontaires, afin là encore de mener des actions de pâturage. M. MAILLOS appelle élus et particulier à se saisir de l'outil que représentent les contrats Natura 2000 pour mener des actions au sein du site Natura 2000. Ces actions peuvent en effet représenter un gain collectif, avec, au-delà des effets positifs sur la biodiversité, une maîtrise du risque incendie, et un entretien des paysages.

Pour mener ce projet à bien, une **communication locale** sera nécessaire, avec par exemple l'organisation d'une réunion publique sur la commune de Trémolat. Le maire de la commune, étant lui-même éleveur, pourrait représenter un bon appui.

Le sujet des **évaluations des incidences Natura 2000** est ensuite abordé. L'animateur du site a été sollicité dans 6 différents dossiers en 2024, dont 5 pour des permis de construire. M. Fabien PAUL, qui représente la Sous-préfecture s'étonne de ce faible nombre. M. MAILLOS explique que le zonage du site, avec des secteurs souvent pentus, est peu propice aux projets. Mme Mélanie AUPY, de la DDT de Dordogne, précise aussi que tous les projets n'arrivent pas jusqu'à l'animateur, sa consultation restant conseillée mais non obligatoire. M. Alain LAPORTE, vice-président de la Communauté de communes du Pays de Fénelon rappelle que le PLUi de sa commune est en cours de rédaction. M. MAILLOS encourage la communauté de commune à prendre contact avec l'animateur du site, afin de bien cibler les enjeux environnementaux présents sur son territoire. Il est rappelé qu'une fois le PLUi validé, il ne sera plus nécessaire de faire d'évaluation des incidences pour des permis de construire, ce travail ayant été fait en amont.

3- Suivi du site et du DOCOB

M. GOUAT donne le bilan des comptages de chauves-souris faits sur un site d'importance nationale pour l'hibernation et la reproduction de plusieurs espèces, dont le rhinolophe euryale. Le projet de sécurisation du site, en lien avec le département, est rappelé.

4- Assistance administrative

Ce volet concerne l'organisation des réunions du Comité de Pilotage du site, et l'élaboration de comptes rendus et de bilans.

Bilan des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

Le bilan des **MAEC** sur le territoire du site Natura 2000 est présenté. Ces mesures consistent en des aides financières aux agriculteurs pour mettre en œuvre ou maintenir des pratiques agricoles plus favorables à l'environnement. M. GOUAT commence par rappeler le cadre et le fonctionnement général de ce dispositif, ses sources de financement et le déroulement de la campagne 2024 pour les MAEC. Les difficultés de cette campagne sont évoquées, avec des budgets connus tardivement, et une enveloppe dédiée au financement des actions d'animation fortement rabaissée.

Si 11 Projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) ont été déposés en Dordogne, le site Natura 2000 est concerné par trois d'entre eux. Le premier « Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne » (BD24) repose sur l'enjeu Biodiversité, avec un budget de 200 000 € en 2024. 2 exploitations s'y sont engagées autour du site, représentant un peu moins de 20 ha.

Mme Bernadette BOISVERT de la Chambre d'agriculture de Dordogne présente le PAEC suivant, « Zone pastorale de Dordogne » (ZP24), qui vise à soutenir le pastoralisme. Il a bénéficié d'un budget de 500 000 € en 2024 mais aucune exploitation ne s'y est engagée autour du site. Mme BOISVERT rappelle

l'importance des MAEC pour les systèmes d'exploitations d'élevage extensif. Le dispositif permet aussi d'entretenir des milieux qui se referment, profitant à la biodiversité, à la lutte contre les incendies et à la préservation des paysages. Il peut y avoir un effet tache d'huile lorsque des exploitations s'engagent dans un secteur. Cependant, la notion d'engagement sur 5 ans peut bloquer certains exploitants dont l'exploitation pourrait être amenée à évoluer.

M. MAILLOS s'interroge sur le cahier des charges pour les mesures de pastoralisme. Mme BOISVERT rappelle ses principaux éléments : chargement, niveau de fertilisation, obligation de pâturage, respect d'un plan de pâturage...

Le dernier PAEC, nommé « Territoire élevage Dordogne » (EL24), vise le bien-être animal et l'autonomie fourragère. 21 exploitations se sont engagées dans ce PAEC en 2023, et 13 en 2024. Mme BOISVERT met en avant la faiblesse de l'enveloppe disponible comparée à la taille du département, d'où l'assez faible nombre d'exploitations qui peuvent rentrer dans ce dispositif.

M. GOUAT donne enfin les perspectives pour la campagne 2025, avec de fortes incertitudes. En effet, le dispositif d'animation MAEC n'a pas été ouvert, ce qui fait qu'il n'y aura aucun financement des actions d'animation pourtant indispensables à la contractualisation de MAEC. Sans cela, les agriculteurs ne peuvent en effet pas s'engager. M. MAILLOS rappelle l'historique du fonctionnement de cette animation des MAEC, et précise qu'il n'y aura probablement pas d'appel à projet en ce sens.

Questions diverses

M. COQUILLAS du CRPF s'interroge sur le devenir des forêts de chênes verts et sur leur renouvellement. Il rappelle qu'elles ont été fortement exploitées jusque dans les années 1940, notamment pour l'alimentation des gazogènes¹. Les peuplements du secteur ont donc environ 80 ans.

M. COQUILLAS se pose la question de la communication sur les obligations légales de débroussaillage (OLD). Elles concernent les propriétaires dans un rayon de 50 m autour de leur habitation, et sont à leur charge, y compris sur des parcelles ne leur appartenant pas. Une note préfectorale à venir prochainement pourrait modifier le contour précis de cette obligation. La question de l'information aux administrés est centrale, sachant que la Dordogne est le 4^{ème} département de France pour le nombre de départs de feux. L'application des OLD reste complexe.

Mme BOISVERT fait le lien avec le pastoralisme qui peut aider à accomplir ces OLD. Elle explique notamment les actions de brûlage dirigées qui sont menées : celles-ci permettent de diminuer le risque immédiat d'incendie, pour permettre par la suite un entretien par pâturage qui maintient un faible développement de la broussaille.

Le lien est fait avec certains habitats d'intérêt communautaire du site, comme les pelouses sèches et les fourrés à genévrier. Les actions menées pour leur entretien vont dans le sens de la diminution du risque incendie, mais des OLD appliquées de manière trop brutales pourraient aussi nuire à ces HIC. Il est proposé de communiquer sur cette question et d'inviter le public à contacter l'animateur du site pour qu'il puisse les conseiller.

¹ Il s'agit d'un appareil permettant de produire un gaz par pyrolyse de matière combustibles, comme le bois. Cette technologie a été très utilisée au XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème} siècle.

Conclusion

La réunion est close vers 12h00, et l'ensemble des participants est remercié pour leur présence et leur contribution. La commune de Coux et Bigaroque – Mouzens est remerciée pour avoir accueilli la réunion.

M. Jean-Pierre RAYNAUD
Président du CoPil du site des Coteaux calcaires
de la vallée de la Dordogne

